



Des nouvelles de Femmes de la Terre !

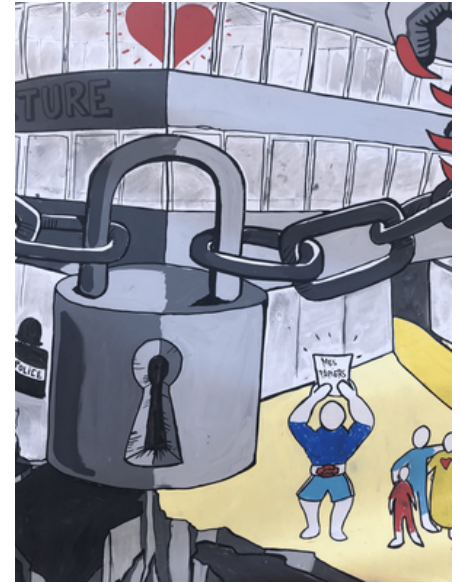
juin 2022

Les derniers mois ont été marqués par une actualité politique française menaçante pour l'avenir des personnes étrangères, réalité que les récentes élections législatives ont confirmé avec les scores de l'extrême droite que nous connaissons.

L'avenir de notre association s'inscrit dans les luttes et les combats qu'il nous faut continuer de mener contre l'exclusion, la répression et l'impunité de ceux qui voudraient faire taire les droit fondamentaux des personnes exilées.

A la suite de notre dernière newsletter nous tenons à témoigner des engagements de l'association et de nos activités.

Le temps est aussi venu de vous présenter un bilan succinct des activités de Femmes de la Terre pour le premier semestre 2022 !



Crédit : Image extraite de la banderole créée le 30 novembre 2021 à l'initiative de BougeTaPref

Restons mobilisés·es et solidaires

PREMIER SEMESTRE 2022

QUELQUES CHIFFRES



PERMANENCE JURIDIQUE

- **155 personnes accompagnées** dont **30 femmes victimes de violences** (64% de violences conjugales)
- **547 interventions** (allant de l'information au recours contentieux)
- **49 permanences physiques** d'accueil des personnes suivies
- **216 appels traités** lors de la permanence téléphonique d'information et de prise de rdv

PERMANENCE ECRIVAIN PUBLIC

- **162 personnes reçues** dont **65% de femmes**
- **352 entretiens réalisés**
- **711 interventions** (allant de l'information au recours contentieux)
- **25 permanences physiques** d'accueil

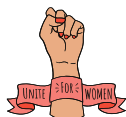
L'aide précieuse de Véronique !

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 14 juin 2022.

A cette occasion, le conseil d'administration et le bureau de Femmes de la Terre ont été élus à l'unanimité des présent·es et des représenté·ées.

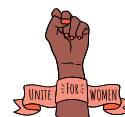
Nous remercions chaleureusement, Renaud Bourgi d'avoir assuré la présidence de l'association pendant ces derniers mois et sommes heureuse de vous présenter les membres du Bureau élu·es pour un mandat de 2 ans.



Geneviève Jacques, Présidente

Farida Ezziat, Secrétaire

Eric Meunier, Trésorier



Le 14 juin 2022, ont été élus ou réélus au **conseil d'administration de Femmes de la Terre** :

Renaud BOURGI ; Haoua LAMINE ; Éric MEUNIER (membre du Bureau) ; Anne-Lorraine BARNIER ; Farida EZZIAT (membre du Bureau); Karidjatou TRAORE ; Véronique DORNER ; Geneviève JACQUES (membre du Bureau) ; Michèle BOUMENDIL.

Activités récentes

- 21 avril** ● Participation à l'**émission « La voix des sans papiers »** animée par la radio Fréquence Paris Plurielle à réécouter sur ce lien
- 7 mai** ● **Formation à destination des bénévoles et militant.es de la Fédération des Associations de Solidarité avec Tou·te·s les Immigré·e·s (FASTI)** sur l'accompagnement juridique des femmes étrangères victimes de violences
- 23 juin** ● Participation au **Comité de Pilotage annuel de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)**
- 23 juin** ● Soutien au rassemblement organisé par le collectif "**Bouge Ta Pref**" devant la Préfecture de Bobigny. **Nous en remercions les organisateurs·trices et les participants·tes !**

Projets à venir

- 3 sept** ● Participation au Forum des association du 19e ! Place de la fontaine au Lions (place des fêtes, de 10h à 18h le samedi 3 septembre)
- 25 nov** ● Organisation de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes 2022

FOCUS

VIOLENCES ET DROIT AU SEJOUR : L'ORDONNANCE DE PROTECTION

Le Comité de pilotage organisé par l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes permet chaque année de dresser un constat d'ensemble des pratiques et dispositifs mis en place pour lutter contre les violences conjugales, familiales, sexistes et sexuelles commises à l'égard des femmes.

Madame la Procureure de la République de Paris a rappelé la volonté institutionnelle de "réponses pénales immédiates et systématiques" aux faits de violences conjugales rapportés, non plus par des mains courantes mais par des procès verbaux de renseignements judiciaires, désormais systématisés.

Nous reconnaissons **les évolutions des pratiques**, notamment dans le commissariat du 19e concernant le dépôt de plainte et l'accueil des victimes (plusieurs dispositifs ont été mis en place ou sont en cours de test pour faciliter les dépôts de plainte, notamment en dehors des murs des commissariat).

Le recours aux mesures de protection, quelles réalités ?

Rapport et données ont également été partagées sur **le recours aux ordonnances de protection** en cas de violences conjugales ou de mariage forcées. Créées en 2010, les ordonnances de protection permettent au Juge aux affaires familiales de prendre diverses mesures de protection (éloignement de l'auteur, garde des enfants, fixation du domicile de la victime...) en urgence. Premier dispositif législatif destiné à **TOUTES** les femmes sans conditions de nationalité ou de régularité de séjour, le bénéfice de l'ordonnance de protection a un impact direct sur le droit au séjour des femmes étrangères. Actuellement, nous ne disposons pas de chiffre sur le nombre d'ordonnance de protection accordées à des femmes étrangères.

A Paris, en 2021, 142 ordonnances de protection ont été accordés (pour 242 saisines).

Depuis 2022, 67 ordonnances ont été accordées (pour 118 saisines).

Le recours à cette mesure est encore **trop peu visible et peu ou mal connu**. Si la saisine du juge peut se faire sans le concours d'un.e avocat.e les taux d'accords dans ces circonstances sont faibles. Nous savons, pour l'observer dans nos permanences, que les femmes étrangères sont peu nombreuses à connaître ce dispositif, ou à le connaître à temps pour s'en emparer.

Plus de 10 ans après leur création, la diffusion d'informations claires et à portée de chacun.e sur le fonctionnement des ordonnances de protection et les lieux où les femmes peuvent être accompagnées dans leurs requêtes est toujours d'actualité !

Pour nous permettre de mieux accueillir et accompagner les femmes qui s'adressent à nous afin de leur permettre d'accéder à leurs droits et de reprendre leur vie en main dans la dignité, nous avons besoin de votre soutien.

Merci d'avance pour votre confiance !

NOUS SOUTENIR

Don en ligne sécurisé sur HelloAsso :



SCANNEZ ICI

Don à une œuvre d'intérêt général déductible de l'impôt sur le revenu selon l'art. 200 et 238bis du CGI.

NOUS SUIVRE

Notre site internet

Sur Facebook 



Besoin d'info ? écrivez nous
fdlt92@gmail.com

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le bar a cocktail "Merci" (42 place Châtelet, Orléans) pour leur généreux don à Femmes de la Terre. Le bar "Merci" reverse chaque mois 1€ par cocktail à des associations de solidarité.

**L'association
sera fermée du
29 juillet au 28
aout 2022.**